

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 80 (1935)
Heft: 5

Artikel: L'étranger et le récent vote de la nouvelle loi militaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-341642>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Etranger et le récent vote de la nouvelle loi militaire

L'étranger attendait avec intérêt et curiosité la décision du peuple suisse relative à la loi militaire qui était soumise à son jugement et d'où devait finalement résulter une meilleure instruction de nos troupes, partant le renforcement de notre défense nationale. Parmi les nombreux échos parus dans la presse étrangère, et notamment en France, nous tenons à reproduire ici un fragment de l'article publié par *La Griffe* (Paris) sous le titre : *La Suisse continue...*

(Réd.)

LA SUISSE CONTINUE...

C'est ainsi que, présent depuis quelques semaines à la préparation passionnée du vote que vient d'émettre la Confédération sur le *Referendum* suscité par la réforme militaire, j'ai pu juger exactement son extraordinaire importance. Elle est capitale par l'impression à l'intérieur. Sa valeur comme ses effets intéressent bien au delà des frontières les Etats divers qui entourent la Suisse. Ils attendaient avec autant d'impatience que de curiosité la décision nationale. Les voilà fixés sur la virilité d'un peuple fidèle à son passé.

Rien ne donne mieux l'idée des émotions qui ont amené tant d'électeurs aux urnes que l'excellent article de Briquet qui fait si heureusement contraste dans le *Journal de Genève* avec les pitoyables informations et conclusions de son correspondant parisien, Bernus :

« La Suisse occupe, a écrit notre confrère, au centre du continent, une position stratégique de premier ordre, et il importe à tous nos voisins de connaître nos intentions. L'armée helvétique sera-t-elle maintenue à la hauteur de sa tâche ? Sera-t-elle modernisée comme le veulent le Gouvernement et le Parlement du pays ? La nation donnera-t-elle une nouvelle preuve de virilité ? Ou laissera-t-elle au contraire supposer que, minée par la crise, l'internationalisme et les propagandes subversives, la Suisse s'abandonne, néglige sa sécurité, tient peu à sa neutralité et moins encore à son indépendance ? Le problème aujourd'hui posé est moral plus que matériel. En apparence, on propose une mise au point militaire. En réalité, il s'agit de savoir si la nation est résolue à vivre. »

Voilà le sens réel du scrutin qui a manifesté, par une majorité

de 75 000 voix, la volonté démocratique d'accepter les sacrifices demandés aux masses librement consultées. Le résultat vaut d'autant plus qu'il a été obtenu dans un moment de crise et de difficultés troublantes. Les prophètes pessimistes redoutaient une confusion. Dans plusieurs cantons, les intérêts locaux mécontents de l'action publique et de désagréables surprises d'ordre financier, l'avaient créée autour du principe supérieur mis en cause. C'est donc le triomphe du programme indiqué dans le message fédéral du 11 juin 1934, constatant l'insuffisance de l'instruction des recrues et la faiblesse des cadres. Le principal changement, désormais consacré, obligera les jeunes soldats à rester dans le rang 23 jours de plus pour apprendre leur métier, soit 90 jours au lieu de 67. Qui compare le travail des milices helvétiques avec celui de n'importe quelle armée européenne estimera que l'exigence nouvelle est encore modeste et enviable dans sa formule strictement calculée.

Une fois pour toutes, il est juste d'écartier le fâcheux mot de *militariste* dans les institutions défensives de la Suisse. Pas plus demain qu'hier elles n'auront le caractère dangereux que nos pacifistes mal renseignés leur attribuent parfois dans une hostilité générale contre tout service armé. L'armée suisse garde son originalité qui est de se tenir à la hauteur des circonstances les plus graves, de la guerre en un mot, précisément pour ne pas succomber à la tentation de la faire et même pour en écartier résolument le spectre odieux. Dans les temps incertains que nous traversons, qui oserait blâmer les Confédérés de respecter comme un devoir civique, absolument indispensable au salut de la patrie joint à celui de la neutralité, ce court passage sous les drapeaux ? L'étranger s'étonne souvent de l'ardeur qui entraîne les miliciens les plus humbles et que la crainte du châtiment ne commanderait pas, si elle n'était pas spontanée et inspirée par la conscience individuelle. Il est permis d'affirmer que seul de tous les soldats du monde, le soldat suisse sait parfaitement à quel titre et pourquoi il obéit à une discipline. Les indices innombrables d'une liaison étroite entre le civil et le militaire frappent l'observateur le moins réfléchi. Si l'unité de l'armée est un dogme, si elle diminue les préjugés et les susceptibilités fédérales, il n'y a pas à Berne d'Etat-Major capable de méditer une agression ou d'en former le plan suspect. Jamais il ne dépassera le cadre de sa fonction bien limitée.

Tout est subordonné à deux préoccupations fondamentales qui dirigent l'éducation universelle et qui animent les membres du Conseil fédéral, celle de rendre la République assez forte pour que nul ne s'avise de l'envahir, à moins de folie, et celle de résister jusqu'à la mort à tout envahisseur, quelle que soit sa puissance

en matériel et sa supériorité numérique. N'oublions pas la troisième règle qui préside aux destinées d'une politique extérieure claire, simple et pourtant inflexible : le gouvernement est d'accord avec le peuple pour offrir son concours total à l'adversaire visé par un ennemi qui violerait le territoire de la République pour mieux l'atteindre et s'assurer la victoire. C'est par cette fermeté immuable que l'attitude de la Suisse dans un danger extrême importe tellement au dehors et à nous d'abord, comme gage du maintien de la paix et de notre sécurité par l'efficacité de son appui durant la guerre. Il ne s'agit pas là de chercher une de ces alliances équivoques ou douteuses qui se construisent en vue de combinaisons louches sur un modèle périmé. La Suisse, qui est à l'avant-garde des progrès civiques dont les mœurs modernes nous rendent l'adaptation obligatoire, transforme automatiquement les procédés de la diplomatie.

Elle nous enseigne que la protection digne de ce nom ne s'inscrit plus dans les lignes plus ou moins développées d'un traité secret. Elle se fixe dans une association perpétuelle d'intérêts identiques, définis par une morale irréprochable, au nom d'un concert loyal qui n'a rien à truquer et à dissimuler pour être également favorable aux deux parties. Par sa position de pointe au milieu de l'Europe, la Suisse y joue le rôle essentiel : la France ne comptera pas en vain sur elle si nous connaissons son tempérament, ses tendances et ses directions normales. C'est par une insuffisance de vision et un manque inimaginable de coup d'œil, que l'opinion, chez nous, victime d'une presse inégale à sa tâche, s'est méprise sur les intentions et les préférences de la Suisse allemande. Outre qu'elle représente dans l'ensemble de la population helvétique un bloc serré de 2 900 000 habitants contre 800 000 d'origine purement française, elle mérite d'attirer notre attention et de gagner notre confiance par le souci de sa personnalité intangible, que nulle séduction n'atteint et que nulle menace n'intimide. Loin de se prêter aux visées d'annexion que cultive maladroitement le pan-germanisme, elle est farouchement hostile aux manœuvres contre lesquelles elle se dresserait unanimement, aux appels qui exploitent un prétexte, la similitude de race. Même en 1914, où nous avons trop ignoré de telles vérités, la Suisse allemande ne s'est pas départie d'une objectivité irréprochable. Maintenant il dépend de nous qu'elle soit pleinement acquise au système qui constitue la meilleure barrière en face de perturbateurs éventuels, soit au Nord, soit au Sud de la Suisse.

Nous ne lui ménagerons pas notre gratitude pour les dispositions courageuses que témoigne le récent scrutin. La République continue...
(La Griffe.)